



Le 8 juillet 2015

Conseil Régional d'Ile-de-France
Madame Valérie Pécresse
33 rue Barbet de Jouy
75007 PARIS

Objet : **Demande de rendez-vous : Plan d'action de la gestion des déchets en IDF**

Madame la Députée, Madame la Conseillère régionale,

Les déchets constituent un enjeu considérable et incontournable pour la région Ile-de-France.

Selon l'ORDIF (Observatoire Régional des déchets d'Ile-de-France), la gestion des déchets ménagers constitue le **premier poste de dépenses** de protection de l'environnement au sein des collectivités.

Le seul traitement des ordures ménagères par le SYCTOM, soit près de la moitié des déchets de la population francilienne, correspond à un coût supérieur à 383 millions d'euros en 2014.

Si l'on doit y ajouter les coûts de collectes de ces ordures ménagères, mais également les déchets de chantier, et l'extrapoler à l'ensemble de l'Ile-de-France, il s'agit bien de milliards qui sont dépensés chaque année.

Malgré ces sommes astronomiques déboursées, la région Ile-de-France est le mauvais élève national en terme de recyclage et de réutilisation de ses rebuts de consommation.

On paie donc très cher pour polluer beaucoup, la logique encore en application étant « d'éliminer » le problème.

Pourtant, les choses changent et de nombreux citoyens et élus de notre région s'insurgent contre la politique actuelle du « tout traitement/mise en décharge » qui perpétue des niveaux élevés de déchets mélangés, qui deviennent de fait non recyclables.

L'annulation du projet de TMB de Romainville (500 millions d'euros) en est le parfait exemple et la mobilisation actuelle des citoyens et de certains élus contre le gigantesque projet d'Incinérateur-TMB d'Ivry-sur-Seine (2 milliards d'euros) confirme cette prise de conscience générale.

L'incompréhensible reconstruction actuelle du TMB de Varennes-Jarcy (91), « vitrine » de ce procédé pour la région Ile-de-France, qui accumule depuis sa création avaries et déboires, en est le parfait contre-exemple.

Les succès constatés à San-Francisco, Milan, Trévise, Hernani, mais également en France à Besançon, Lorient, etc... sur la réduction spectaculaire des déchets non recyclables (OMR ou Ordures Ménagères Résiduelles) prouvent qu'une autre organisation sur la gestion des déchets axée sur le tri à la source fonctionne en milieu urbain dense.

Cela commence par la mise en place de la collecte séparée des restes alimentaires (biodéchets) qui représente **plus de 30%** de nos déchets ménagers.

Il n'y a rien à inventer et il faut appliquer chez nous ce qui marche ailleurs.

Mais pour cela, il faut aller au-delà des simples intentions politiques, ne serait-ce que respecter la loi, à l'instar de l'article 204 de la loi **Grenelle 2** qui établit une obligation de tri pour les gros producteurs de **déchets fermentescibles** : *"A compter du 1er janvier 2012, les personnes qui produisent ou détiennent des quantités importantes de déchets composés majoritairement de biodéchets sont tenues de mettre en place un tri à la source et une valorisation biologique ou, lorsqu'elle n'est pas effectuée par un tiers, une collecte sélective de ces déchets"*.

Malgré les risques de sanctions, y compris pénales que fixe cette loi, nos communes, communautés de communes pour ne citer qu'elles, ne la respectent pas.

La région Ile-de-France est totalement concernée par ce problème et elle a une importance fondamentale sur les orientations stratégiques de la gestion des déchets sur son territoire pour les années à venir.

En tant que candidate à la présidence de la région Ile-de-France, nous souhaiterions vous rencontrer afin de vous exposer l'ensemble de nos connaissances sur le sujet des déchets et appréhender vos projets et engagements dans ce domaine.

Dans cette attente, veuillez agréer Madame la Députée, l'assurance de notre respectueuse considération.

Francis Redon
Président d'Environnement 93
11, allée des Sources
93220 GAGNY
contact@environnement93.fr



François Mouthon
Président de l'ARIVEM
122 rue Vaillant Couturier
93130 Noisy-le-Sec
arivem@hotmail.fr

